

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL **de MONTMAIN du 23 mars 2018**

Convocation du 13.03.2018

Etaient Présents : DECHAUD Martine, TRULLARD Samuel, ROCHE Philippe, FAIVRE Jean-François, PEREZ Valérie, VADOT Franck, POLLIART Dominique (pouvoir de SAGRANGE Bernard), CHIFFOT Véronique, CHAVATTE Sophie

Absents excusés: SAGRANGE Bernard (pouvoir à POLLIART Dominique), WITTIG Bernadette,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 février 2018

Délibération 1 : Approbation du compte administratif 2017

Sous la présidence de Mr TRULLARD Samuel, Mme DECHAUD Martine ayant quitté la salle, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>			
Dépenses		Recettes	
Prévus :	58 508,00	Prévus :	58 508,00
Réalisé :	21 449,99	Réalisé :	19 173,25
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses		Recettes	
Prévus :	168 883,00	Prévus :	175 928,00
Réalisé :	77 198,59	Réalisé :	233 664,50
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 2 276,74
Fonctionnement : 156 465,91
Résultat global 154 189,17

Délibération 2 : Approbation du compte de gestion 2017

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise le compte de gestion et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion 2017 est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017 du receveur de Seurre, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 3 : Affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **76 618,04**
- un excédent reporté de : **79 847,87**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **156 465,91**

- un déficit d'investissement de : **2 276,74**
- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**
Soit un besoin de financement de : **2 276,74**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT :	156 465,91
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	2 276,74
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	154 189,17
RÉSULTAT REPORTÉ EN INVESTISSEMENT (DEFICIT) (001)	2 276,74

Délibération 4 : Vote des taux d'imposition 2018

Considérant que les taux des taxes locales sont déjà relativement élevés sur la commune.

Considérant que les bases d'imposition ont d'ores et déjà été revalorisées par l'Etat.

Mme le Maire propose le maintien des taux d'imposition aux taux de 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des trois taxes locales en 2018.

Les taux resteront donc les suivants :

Taxe d'habitation : 7.81 %

Taxe foncière sur le bâti : 14.62 %

Taxe foncière sur le non bâti : 45.47 %

Délibération 5 : Vote subventions 2018

Mme le Maire rappelle qu'en 2016 et 2017 la commune a subventionné la coopérative scolaire (10 € par enfant scolarisé) et les pagaies de la Saône.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal attribue en 2018

220 € à la coopérative scolaires de Pouilly sur Saône (10 € par enfant par 22 enfants scolarisés en 2017/2018)

100 € aux pagaies de la Saône

100 € à Alcyon le Tremplin.

Délibération 6 : vote du budget 2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 comme suit :

<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses : 57 560,00	Dépenses : 170 382,00
Recettes : 57 560,00	Recettes 241 122,00

Délibération 7 : Réalisation d'un comptage de véhicule.

Mme le Maire rappelle qu'au dernier conseil municipal il a été décidé de constituer une commission pour travailler sur les éventuels travaux de sécurisation routière, avec l'appui de la Mission d'Aide aux collectivités du Conseil Départemental. Afin d'avoir des éléments concrets sur lesquels baser les travaux de cette commission, et afin de pouvoir obtenir le soutien financier éventuel du département, Mme le Maire rappelle qu'il est indispensable de faire réaliser en amont un comptage des véhicules.

Le coût de ce comptage se monte à 728 €. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ce comptage.

Travaux d'accessibilité : Mme le Maire indique qu'il n'est malheureusement toujours pas possible de retenir les devis des entreprises pour les travaux de mise en accessibilité pour l'instant, en l'attente des accords de subvention. Il semblerait que cet accord soit susceptible d'être donné courant du mois de juin.

Questions diverses :

- Fermeture de classe : Malgré les motions, et la mobilisation des parents d'élèves et des élus, l'Education Nationale a maintenu son projet de fermeture de classe aux écoles de Pouilly sur Saône. La décision définitive sera prise au vu des effectifs en juin et éventuellement même éventuellement en septembre.

- Retour à la semaine de 4 jours : L'éducation Nationale a rendu un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours émis par le SIVOS de Pouilly sur Saône, il n'y aura donc plus de NAP à compter de la rentrée 2018.

La séance est levée à 21 h 00

DECHAUD Martine	TRULLARD Samuel	CHIFFOT Véronique
CHAVATTE Sophie	POLLIART Dominique	FAIVRE Jean-François
PEREZ Valérie,	VADOT Franck	ROCHE Philippe